

LNPN : les enjeux patrimoniaux eurois

Les études environnementales et paysagères sont actuellement en cours concernant le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Le fuseau proposé est extrêmement large. Le choix a donc été de le découper en zones identitairement constituées. En effet, les secteurs de vallée n'ont pas les mêmes caractères que ceux de plaine, les matériaux locaux ont historiquement forgés des paysages aux couleurs et tonalités diverses, tout comme les premiers réseaux de transport qu'il s'agisse d'une voie romaine ou d'une ligne ferroviaire au XIX^e siècle ont aussi conduit à ce que les établissements humains évoluent et peuplent certains hameaux plutôt que d'autres.

Le choix de faire une réponse relative aux enjeux patrimoniaux par grands secteurs permet également de ne rentrer dans une réflexion à la parcelle qui serait bien trop lourde à mener et surtout quasi-impossible au vu des éléments fournis. En effet, le fuseau est trop large et offre trop de scénarios de traversée possible pour qu'il soit possible de mesurer l'impact pour chacun d'entre eux (pour autant qu'il soit possible de les envisager). Ainsi, cette note d'enjeux présente les secteurs comprenant des édifices ou des secteurs protégés au titre des monuments historiques ou des sites mais n'augure pas de l'avis de l'UDAP au moment où les scénarios seront mieux précisés.

Par ailleurs, il ne prend pas en compte les édifices importants mais non protégés ou qui pourraient l'être, car la liste serait longue avec le Château de Breuilpont qui domine la vallée, l'ancienne église d'Orgeville à Caillouet-Orgeville où se trouve la

dépouille et le monument du Président Bonjean de la Chmabre à la Cour de Cassation de Paris fusillé au moment de la Commune de Paris en 1871 et pour lequel une gare a été construite à Boisset-les-Prévanches pour qu'il puisse faire le trajet rapidement entre son domaine et sa fonction parisienne...



La superposition des périmètres de protection des monuments historiques (cercles rosés) et des sites (zones vert clair et vert foncé) sur le fuseau proposé a été réalisée. Six secteurs ont été identifiés et vont être détaillés de manière Est-Ouest, soit de l'arrivée du train depuis Mantes vers Evreux ou, à proximité d'Evreux Agglomération en s'arrêtant après Evreux (trait jaune pâle). Ainsi, les secteurs situés à l'Ouest d'Evreux n'ont pas

été diagnostiqués car ils ne présentaient pas de caractère d'urgence par rapport à l'étude.

Secteur 1 : C'est l'entrée dans le département de l'Eure qui correspond à un territoire de faibles dimensions, plutôt en plateaux et qui vient très rapidement buter sur le secteur 2a. Il comporte néanmoins le château de Brécourt à Douains et devrait prochainement accueillir le village de marques, au nord de Vernon (à l'Est de l'A13).

Secteur 2a : le secteur 2 « Vallée de l'Eure » se décompose en 3 entités aux ambiances différentes, dénommées 2a, 2b et 2c. C'est le secteur le plus riche en terme environnemental et patrimonial. Pour le 2a, on notera la présence de châteaux importants comme Neuilly ou Le Plessis-Hébert. Des fiches complémentaires existent ou sont en cours de réalisations pour les châteaux de la vallée qui détaillent à chaque fois les axes à préserver et l'intervisibilité entre le château et ses abords. En effet, certains châteaux sont blottis au coeur de leur parc et n'ont pas de vues sur l'extérieur alors que d'autres sont historiquement positionnés de manière plus défensive et se trouvent sur des promontoires qui leur donnent des vues extrêmement larges. Pour la vallée de l'Eure, il s'agit le plus souvent de châteaux de loisirs, placés au bord de l'eau et qui ont des vues sur la vallée.

Secteur 2b : Les châteaux prennent ici la place majeure dans la vallée comme Chambray, La Croix-Saint-Leuffroy (ancienne abbaye, Manoir), Cailly-sur-Eure. Ils sont entourés par les villages, très nombreux et qui se suivent par grappes successives. Les maisons sont de qualité. Le fond de vallée est relativement encaissé ce qui rend toute voie nouvelle bien complexe à insérer. Par ailleurs, la population y est dense car les maisons sont nombreuses. La richesse faunistique et floristique est également très importante à prendre en compte car, bien sûr, ce type de rivière est très riche en zone humide ou autres secteurs sensibles.

Secteur 2c : Sans aucun doute le secteur le plus important en terme patrimonial car les châteaux s'enchaînent, souvent accompagnés de sites inscrits ou classés et de zonages archéologiques car de tout temps le fond de vallée a été occupé. La différence avec le secteur 2b vient du profil de la vallée qui s'évase progressivement. Les villages sont donc moins tassés et les châteaux peuvent plus se dilater. On notera donc les châteaux d'Heudreville-sur-Eure, d'Acquigny (Petit Château, Château préhistorique de Château-Robert, et Manoir du Becdal), d'Amfreville-sur-Iton (qui même en se trouvant sur la vallée donnant sur celle de l'Eure) participe de cette ambiance exceptionnelle. Ils sont suivis par ceux de Pinterville et de Saint Hilaire à Louviers.

Secteurs 3 : Les châteaux du Buisson-de-Mai à Saint-Aquilin-de-Pacy (3a), de Brécourt à Douains (3a) ou d'Emalleville (3b) sont ceux qui, présents sur la plaine, ont le plus de vues lointaines sur les champs et peuvent potentiellement être impactés par une ligne nouvelle. Ils sont accompagnés de belles églises et de fermes protégées au titre des monuments historiques car accompagnées de manoirs anciens comme le Mesnil-Jourdain ou Surville (3c).

Secteur 4 : Il s'agit du secteur du Vieil-Evreux qui est l'un des endroits les plus riches et les plus analysés en terme archéologique pour le département de l'Eure. Le site de Gisacum permet au public de comprendre la ville gallo-romaine et ses liens avec l'Evreux d'aujourd'hui. L'ensemble est fortement riche de vestiges enfouis à quelques mètres seulement.

Secteur 5 : La Base Aérienne 105 constitue un secteur à part entière car sa traversée semble complexe, s'agissant d'un site militaire de premier ordre.

Secteur 6 : Ce secteur parcourt la forêt de Bord, très importante pour l'agglomération rouennaise en tant que poumon vert, mais aussi lieu très sensible environnementalement qui ne pourra pas subir toutes les tracés que certains lui souhaitent. L'ensemble vient buter sur les frontières naturelles que sont l'Eure et la Seine et à l'Est de l'autoroute A13, on notera le pôle historique de Pont-de-l'Arche qui avec son abbaye, ses fortifications, son église et ses divers autres monuments protégés doit être préservé.

À ce stade, la vallée de l'Eure apparaît très nettement comme le secteur à plus forts enjeux tant les monuments s'enchaînent. Les zones de plaines et plateaux semblent plus favorables mais elles présentent également des contraintes très spécifiques telles que des cônes de vue resserrés comme au Buisson-de-Mai à Saint-Aquilin-de-Pacy. Les zones déjà traversées par le rail ou par d'autres voies de communication apparaissent comme moins contraignantes, d'un point de vue patrimonial, que des secteurs vierges de toute occupation.